

Conférence des Présidents de la Région Europe de l'APF organisée au Sénat de Pologne et présidée par Mme Anne Lambelin, Déléguée régionale Europe
Rapport de Mission

A. Informations générales

- **Objectifs de la mission** : présider la Conférence des Présidents, représenter la section belge et organiser les travaux de l'Assemblée régionale Europe 2026.
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : la francophonie et la diplomatie parlementaire.
- **Dates de la mission** : du 12 au 14 avril 2026.
- **Composition de la délégation** :
 - Parlementaires (3) :
 - Mme Anne LAMBELIN, Déléguée régionale Europe, Députée/Sénatrice (PS)
 - Mme Armelle GYSEN, Présidente de la Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Députée (Les Engagés)
 - M. Jean-Paul WAHL, Vice-président de l'APF, Député/Sénateur (MR)
 - Autres : 2 agents du Parlement

• **Bilan budgétaire** :

| | |
|----------------------------------|---------|
| Transport | 2 414 € |
| Hébergement (et frais sur place) | 2 366 € |
| Total : | 4 780 € |

- **Mode de transport** : avion
- **Compensation carbone**¹ : 2,82 tCO₂e
- **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel** :
 - Autorité(s) politique(s) : non
 - Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : non
 - Autorité(s) culturelle(s)/association(s)/autre : oui. Visite du département des langues romanes à l'Université de Varsovie, le 14 avril 2026.

Rapport de Mission

La Conférence des présidents des sections de la Région Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est tenue à Varsovie (Pologne) les 13 et 14 avril 2026, à l'invitation du président de la section polonaise de l'APF, M. Kazimierz Michał Ujazdowski.

Présidée par la Déléguée régionale Europe, Mme Anne Lambelin, la réunion a rassemblé les présidents de 18 sections de la Région Europe autour d'une séance de travail dense, articulée autour de deux présentations d'experts et de l'examen de plusieurs dossiers institutionnels.

M. Jean-Paul Wahl, en sa qualité de Vice-président de l'APF et Mme Armelle Gysen, en sa qualité de Présidente de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, ont participé à cette réunion.

Deux experts pour éclairer les débats :

Mme Katarzyna Kubuj a présenté un état des lieux de la relation entre les parlements nationaux et les institutions européennes. Un large débat s'en est suivi notamment sur la représentation des parlements des entités fédérées qui disposent de compétences exclusives dans plusieurs pays européens. Voici un résumé de son intervention :

Intervention de Mme Kubuj

L'intervention de Mme Katarzyna Kubuj met en lumière l'évolution du rôle des parlements nationaux au sein de l'Union européenne, en soulignant à la fois les avancées réalisées et les limites persistantes. À l'origine, le processus d'intégration européenne s'est accompagné d'un transfert progressif de compétences législatives vers les institutions de l'Union, ce qui a conduit à une érosion notable du rôle des parlements nationaux dans l'élaboration du droit. Ceux-ci ont longtemps été relégués à une position marginale, en particulier dans les premières phases de la construction européenne.

Toutefois, cette marginalisation a progressivement suscité des réactions et des réformes visant à rééquilibrer le système. Mme Kubuj retrace ainsi une montée en puissance graduelle du rôle des parlements nationaux, amorcée avec le traité de Maastricht, qui introduit de premières formes de reconnaissance, certes non contraignantes, mais significatives. Cette évolution se consolide avec le traité d'Amsterdam, qui instaure des obligations plus concrètes, notamment en matière d'information et de délais d'examen des projets législatifs européens. Elle trouve son aboutissement dans le traité de Lisbonne, qui consacre explicitement la participation active des parlements nationaux au fonctionnement de l'Union, notamment à travers

le contrôle du respect du principe de subsidiarité et le développement de la coopération interparlementaire.

Dans ce cadre renouvelé, les parlements nationaux disposent aujourd'hui de plusieurs instruments leur permettant d'exercer une influence sur le processus décisionnel européen. Le mécanisme d'alerte précoce constitue l'un des outils les plus emblématiques, en leur permettant de contester les projets d'actes législatifs qui ne respecteraient pas le principe de subsidiarité. Néanmoins, Mme Kubuj souligne que son efficacité demeure limitée en pratique, comme en témoigne le faible nombre de « cartons jaunes » déclenchés et l'absence de « cartons orange ». Dès lors, l'influence des parlements s'exerce davantage par des moyens informels, notamment à travers le dialogue politique avec la Commission européenne et la production d'avis non contraignants, traduisant une forme de « soft power » parlementaire.

Parallèlement, la coopération interparlementaire s'est développée, notamment au sein d'instances telles que la COSAC ou les conférences thématiques réunissant les représentants des parlements nationaux et du Parlement européen. Si ces espaces favorisent les échanges d'informations et de bonnes pratiques, leur portée demeure essentiellement consultative et non contraignante. Ainsi, malgré les progrès réalisés, les parlements nationaux peinent encore à exercer une influence décisive sur la production normative européenne.

Face à ces limites, plusieurs pistes de réforme ont été envisagées ces dernières années. Elles visent notamment à renforcer le contrôle de subsidiarité, à améliorer la coordination entre les différents niveaux parlementaires et à accroître la transparence des processus décisionnels européens, en particulier au sein du Conseil. L'objectif est de consolider la légitimité démocratique de l'Union en associant davantage les parlements nationaux à l'élaboration des politiques européennes.

Enfin, Mme Kubuj illustre son propos par l'exemple du système polonais, caractérisé par une coopération étroite entre le gouvernement et le parlement. Dans ce modèle, les commissions parlementaires spécialisées jouent un rôle central, leurs avis, bien que juridiquement non contraignants, exerçant une influence politique forte sur la position défendue par le gouvernement au sein du Conseil de l'Union européenne. Ce cas met en évidence la possibilité pour les parlements nationaux de renforcer concrètement leur rôle, à condition de disposer de mécanismes institutionnels adaptés et d'une volonté politique affirmée.

En définitive, l'intervention souligne que les parlements nationaux ont progressivement retrouvé une place au sein du système institutionnel européen, passant d'un statut marginal à celui d'acteurs reconnus. Toutefois, leur influence demeure encore largement indirecte et dépendante de mécanismes de coordination et de persuasion. Le défi actuel consiste donc à transformer cette reconnaissance formelle en un pouvoir effectif, capable de renforcer la dimension démocratique de l'Union européenne.

Un large échange s'en est suivi, notamment avec **M. Jean-Paul Wahl** sur le problème de reconnaissance des pays doté d'un système fédéral et dans lequel, les entités fédérées disposent, comme en Belgique, de compétences exclusives. Seuls l'APF et le Parlement du Benelux reconnaissent les entités fédérées belges.

Cependant, dans le cas de l'Union européenne, il rappelle que la COSAC (Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires) ne reconnaît pas directement les entités fédérées comme des acteurs institutionnels à part entière au niveau européen. Elle fonctionne principalement à partir des parlements nationaux des États membres.

Cela signifie que, même dans un État fédéral comme la Belgique, ce sont avant tout les parlements fédéraux qui sont formellement représentés. Les parlements des entités fédérées (comme la Wallonie) ne disposent pas d'une reconnaissance directe équivalente dans ce cadre.

Cependant, dans la pratique, les entités fédérées peuvent influencer les positions nationales, notamment via les mécanismes internes belges. C'est ainsi que la Wallonie a pu jouer un rôle déterminant dans certains dossiers européens, comme le blocage évoqué (type CETA), malgré l'absence de reconnaissance directe au niveau de la COSAC.

Mme Lambelin rappelle que le principe de subsidiarité, au cœur du fonctionnement de l'Union européenne, prévoit que les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible des citoyens, dès lors que ce niveau est le plus pertinent pour agir efficacement. Cela signifie que les entités nationales ou régionales peuvent intervenir et influencer les politiques européennes lorsqu'elles estiment que leurs intérêts ou leurs normes doivent être mieux pris en compte.

L'exemple du blocage wallon dans le dossier CETA¹ illustre concrètement ce principe. En s'opposant temporairement à un accord commercial, la Wallonie a exercé son droit d'intervention afin de demander des garanties supplémentaires. Cette démarche a conduit la Commission européenne à revoir certains aspects des accords et traités internationaux, notamment en intégrant des balises plus strictes.

Plus précisément, cette mobilisation a permis d'améliorer les normes liées au développement durable (TSD – *Trade and Sustainable Development*) dans l'élaboration des accords commerciaux. Elle a ainsi contribué à renforcer la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance dans les politiques commerciales européennes.

Cet exemple montre que le principe de subsidiarité ne constitue pas un frein, mais peut au contraire être un levier pour améliorer la qualité des décisions européennes en y intégrant davantage les préoccupations locales et régionales.

Les sections de la Suisse, du Jura, de la Macédoine du Nord, de la Vallée d'Aoste, de l'Albanie, de la Serbie, de la Catalogne, et enfin de la Pologne ont également pris la parole.

¹ L'Accord économique et commercial global (AEGC) entre l'Union européenne et le Canada (**CETA en anglais pour Comprehensive Economic and Trade Agreement**) réduit drastiquement les **barrières tarifaires et non-tarifaires** aux échanges commerciaux. Il s'étend également à de nombreux autres aspects liés à **l'exportation des biens et des services**, ainsi qu'aux possibilités d'investissements des entreprises européennes et canadiennes.

Intervention de M. Philippe Boutinaud

Le Général de division, M. Philippe Boutinaud a dressé un tableau particulièrement lucide des bouleversements stratégiques qui traversent le monde contemporain. Son intervention, consacrée au rôle des Parlements dans l'élaboration des politiques de sécurité et à la montée des dépenses militaires, s'inscrit dans un contexte international marqué par une instabilité profonde et durable.

Depuis 2022, la multiplication des conflits, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, a profondément modifié les équilibres géopolitiques. Le droit international, autrefois garanti par les grandes puissances, apparaît aujourd'hui fragilisé, parfois même contesté par ceux qui avaient vocation à le défendre. À cette dégradation de l'ordre mondial s'ajoute une accumulation de menaces — militaires, terroristes, nucléaires, cybernétiques ou économiques — qui se renforcent mutuellement. Dans le même temps, les innovations technologiques transforment radicalement les formes de la guerre : drones, cyberattaques et militarisation des technologies civiles donnent désormais un avantage déterminant aux nations capables de maîtriser les technologies de pointe. Face à cette mutation, la défense ne relève plus uniquement des armées ; elle devient une « défense globale » mobilisant l'ensemble de la société et nécessitant une résilience collective fondée sur des forces morales solides.

Dans ce contexte incertain, le rôle des Parlements apparaît plus essentiel que jamais. Ils ont d'abord pour mission d'animer le débat démocratique autour des enjeux de sécurité et de défense, afin d'informer les citoyens, de sensibiliser l'opinion publique et de légitimer les choix stratégiques des États. Ils exercent également une responsabilité décisive par le vote des lois et des budgets, qui permet de fixer les priorités nationales et de financer les capacités de défense. Enfin, les assemblées parlementaires doivent assurer le contrôle de l'exécutif, notamment en vérifiant l'utilisation des fonds publics, la cohérence des investissements militaires et la légitimité des opérations engagées. Cette mission devient toutefois de plus en plus complexe, tant les évolutions stratégiques et technologiques sont rapides et imprévisibles. Elle exige des parlementaires des compétences accrues, une capacité à décider dans l'incertitude et une compréhension fine des transformations du monde contemporain.

L'augmentation des dépenses militaires constitue l'un des phénomènes majeurs observés en Europe depuis 2022. La plupart des États européens consacrent désormais près de 2 % de leur PIB à la défense, certains pays comme la Pologne ou les États baltes dépassant largement ce seuil. Depuis le sommet de l'OTAN à La Haye en 2025, l'objectif a même été relevé à 5 % du PIB d'ici 2035. Une telle évolution implique des arbitrages budgétaires délicats pour les Parlements, contraints de concilier impératifs de sécurité et maintien des politiques sociales, éducatives ou sanitaires.

Le Général Boutinaud souligne alors plusieurs catégories d'enjeux. Les enjeux stratégiques concernent le renforcement de la dissuasion, classique comme nucléaire, la modernisation des armées, la reconstitution des stocks de munitions et le développement de nouvelles capacités dans les domaines cybernétique, spatial ou des drones. Ils supposent également une remobilisation des opinions publiques autour des questions de défense.

Les enjeux économiques sont tout aussi considérables. L'essor des industries de défense stimule l'innovation et l'emploi, mais révèle aussi les limites d'un marché européen fragmenté, où coexistent de multiples systèmes d'armement parfois incompatibles. Les délais de production, la dépendance technologique et la place croissante des technologies civiles dans les conflits représentent autant de défis pour la souveraineté européenne.

À cela s'ajoutent des enjeux politiques et démocratiques majeurs. La transparence des dépenses militaires demeure indispensable pour prévenir les risques de corruption liés aux marchés d'armement. Le contrôle parlementaire doit donc être renforcé à travers auditions, visites de sites industriels et retours d'expérience des forces engagées. Les États doivent également trouver un équilibre subtil entre préservation de leur souveraineté nationale et approfondissement de la coopération européenne.

Enfin, l'intervention met en lumière les enjeux internationaux. Si l'OTAN demeure le pilier essentiel de la sécurité collective, les incertitudes entourant l'engagement américain conduisent les Européens à rechercher une plus grande autonomie stratégique. Cette ambition passe par une coopération renforcée entre États européens et par une réduction des dépendances technologiques à l'égard de partenaires extérieurs au continent.

En conclusion, Philippe Boutinaud rappelle que les Parlements occupent une place centrale dans la définition des politiques de sécurité. Dans un monde marqué par la montée des tensions et l'accélération des menaces, leur responsabilité ne se limite pas à voter des budgets : ils doivent aussi stimuler le débat démocratique, garantir l'équilibre entre sécurité nationale et priorités sociétales, et surtout anticiper les crises avant qu'elles ne deviennent irréversibles. Car, selon lui, le véritable danger réside dans le décalage entre la réalité de la menace et la préparation des sociétés à y faire face. Anticipé, le choc peut être absorbé ; ignoré, il devient dévastateur. Dès lors, la défense et la sécurité dépassent largement les clivages politiques : elles engagent la responsabilité collective des nations et de leurs représentants.

Mme Gysen souligne que les questions liées à l'armement ne peuvent être abordées isolément, car elles interfèrent avec d'autres domaines sensibles, ce qui rend les équilibres particulièrement délicats à maintenir. Elle insiste également sur l'importance croissante des enjeux de cybersécurité, dans un contexte marqué par une fragilisation de la démocratie et une érosion de la confiance des citoyens, notamment envers les médias au cours des dernières années.

Elle rappelle que certains acteurs de la Silicon Valley ont eux-mêmes alerté sur les risques de polarisation accrue des sociétés, voire de conflits internes, et estime que les responsables politiques portent une part de responsabilité dans cette dynamique.

Dès lors, elle pose la question du rôle des parlements : comment ceux-ci peuvent-ils exercer un arbitrage démocratique pertinent face à ces dérives, en définissant des priorités équilibrées entre le réarmement et le renforcement de la résilience civile, elle aussi en déclin ?

Le Général-Major Boutinaud met en avant une prise de conscience croissante du fait que l'information, y compris celle relayée par les journalistes, peut être détournée ou instrumentalisée. Il observe que les citoyens se détournent des médias traditionnels, tels que les journaux télévisés, au profit des réseaux sociaux, où les algorithmes influencent fortement l'accès et la hiérarchisation de l'information.

Dans ce contexte, il souligne un phénomène préoccupant de polarisation, où les personnes ayant des opinions divergentes sont de plus en plus perçues comme des adversaires, voire des ennemis.

Face à cette situation, il insiste sur l'importance cruciale de l'éducation, tant à l'école que tout au long de la vie, afin de développer l'esprit critique. Il plaide notamment pour une meilleure capacité à analyser et à recouper les sources d'information, comme levier essentiel pour lutter contre les dérives informationnelles.

Mme Lambelin a interrogé l'opportunité du choix des avions F-35 par la Belgique, en soulignant les enjeux de dépendance stratégique vis-à-vis des États-Unis ou de toute autre puissance étrangère. Elle a mis en évidence les implications de ce choix en matière de souveraineté, notamment au regard du contrôle américain sur certains aspects technologiques, logistiques et opérationnels.

Elle a également rappelé que cette décision s'inscrit dans un débat plus large sur l'autonomie européenne en matière de défense, le recours à des solutions non européennes pouvant fragiliser la capacité du continent à développer ses propres outils stratégiques.

Enfin, elle a soulevé des interrogations quant à la pertinence globale de cet investissement, tant au regard de son coût que de son adéquation aux besoins spécifiques de la Belgique, appelant à une réflexion sur les priorités et sur le rôle du Parlement dans ce type de choix structurants.

Le Major Général Philippe Boutinaud a ensuite dressé un tableau des mutations profondes qui affectent les environnements sécuritaires contemporains et a abordé la question des enjeux démocratiques liés à la hausse des dépenses militaires. Dans le cadre des échanges, l'expert a affirmé que les pays européens consacraient une part plus importante de leur budget à l'éducation (enseignement) qu'à la défense, à l'exception de la Russie et de l'Ukraine, cette dernière étant confrontée à une agression militaire depuis 2014.

❖ Décisions institutionnelles

La Conférence des présidents a permis à la Déléguée régionale, **Mme Anne Lambelin**, de revenir longuement sur la réussite de la mission diplomatique conduite à Rome en vue de l'adhésion du parlement italien à l'APF.

Plusieurs décisions ont porté sur le soutien financier de la Région Europe pour des actions de coopération tournées vers la jeunesse et le renforcement de la langue française. Ainsi, les membres ont adopté le cofinancement de la première édition du Parlement francophone des jeunes en Europe, les deux autres s'étant déroulées dans d'autres régions de l'APF.

Cette action jeunesse sera itinérante et se déroulera dans le cadre du **60^e anniversaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**. Elle se déroulerait en amont de la 52^e Session de l'APF.

Les Présidents des sections européennes de l'APF ont également adopté le programme d'action de coopération 2026-2027 au bénéfice des sections hongroise, lituanienne, moldave et monténégrine afin de renforcer l'apprentissage de la langue française au sein de leur parlement.

Enfin, à la suite d'un appel à désigner une section pour un poste vacant au sein du Bureau de l'APF, les présidents des sections ont décidé de l'attribuer pour la législature 2026-2028 à la section d'Andorre, dont l'investissement en Région Europe n'est plus à démontrer.

❖ Prochaines échéances

Mme Armelle Gysen a présenté l'organisation de la 38^e Assemblée régionale Europe qui se tiendra notamment au Parlement européen à Bruxelles, du 18 au 20 novembre 2026, et portera sur trois thématiques d'actualité : les valeurs croisées de la Francophonie et de l'Union européenne ; le multilinguisme comme valeur centrale de l'UE et de l'APF ; et, dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre, une thématique transversale et européenne sera examinée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en présence du Délégué général aux droits de l'enfant.

Enfin, la Conférence a décidé de répondre favorablement à la proposition de la section de la Vallée d'Aoste d'organiser la prochaine Conférence des présidents des sections de la Région Europe de l'APF, qui se tiendra au premier semestre de 2027 et portera sur les enjeux liés au changement climatique. Une option par la section catalane a porté sur la CPRE au premier semestre de 2028.

La Conférence des présidents de la Région Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Varsovie (Pologne) le 13 avril 2026, a :

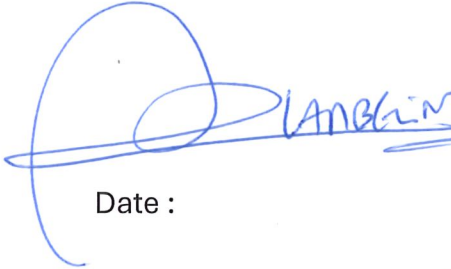
1. **ADOPTÉ** l'ordre du jour de la séance ;
2. **ENTENDU** le rapport d'activités du Président de la section polonaise de l'APF, M. Kazimierz Michał UJAZDOWSKI ;
3. **AUDITIONNÉ** Mme Katarzyna KUBUJ et le Major Général M. Philippe BOUTINAUD, respectivement sur les thèmes suivants : « *les Parlements nationaux dans l'Union européenne – le bilan et les projets de réformes* » et « *le rôle des Parlements dans l'élaboration de la politique de sécurité et les enjeux liés à l'augmentation des dépenses militaires des États* » ; **DÉBATTU** de ces présentations ;
4. **ENTENDU** la communication de la Déléguée régionale Europe, Mme Anne LAMBELIN, portant sur la mission diplomatique en vue d'une adhésion du Parlement italien ; **VALIDÉ**, exceptionnellement, la prise en charge des frais de cette mission par la Région Europe de l'APF ;
PRIS ACTE de l'organisation du prochain Parlement régional francophone des jeunes en 2027, en amont de la 52^e Session de l'APF qui se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ;
5. **INFORMÉ** de la vacance d'un poste au Bureau de l'APF dévolu à la Région Europe pour la législature 2026-2028, prenant effet à la suite de la 51^e Session jusqu'au terme de la 53^e Session de l'APF ; **DÉCIDÉ** à la majorité des membres présents d'attribuer ce poste à la section d'Andorre ;
6. **ADOPTÉ** le programme d'action de coopération 2026-2027 au bénéfice des sections hongroise, lituanienne, moldave et monténégrine de l'APF, pour un montant maximum de 5.000 euros chacune ;
7. **ARRÊTÉ** les comptes de l'exercice au 31 décembre 2025 et **DONNÉ QUITUS** aux vérificateurs aux comptes ; **DÉCIDÉ** de différer l'appel à cotisation de la Région Europe à 2027 ;
8. **ENTENDU** l'intervention de la Présidente de la section belge concernant le programme de la 38^e Assemblée régionale Europe ; **ADOPTÉ** les propositions de thématiques ; **VISIONNÉ** la vidéo promotionnelle de la 38^e Assemblée régionale Europe qui se tiendra à Bruxelles, du 18 au 20 novembre 2026 ;
9. **PRIS CONNAISSANCE** de la lettre du Président du Conseil de la Vallée d'Aoste posant la candidature de sa section pour accueillir la prochaine Conférence des présidents ; **DÉCIDÉ** d'organiser la prochaine Conférence des présidents des

sections de la Région Europe en Vallée d'Aoste, au premier semestre de 2027.
ENTENDU la proposition de la section catalane d'organiser la CPRE, au premier semestre de 2028.

Mme Anne Lambelin,

Mme Armelle Gysen,

M. Jean-Paul Wahl,



Signature of Anne Lambelin in blue ink.

Date :



Signature of Armelle Gysen in blue ink.

Date :

27 Mai 2026



Signature of Jean-Paul Wahl in blue ink.

Date :

28/5/26